



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 décembre 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 27.11.2025 <u>Date d'affichage</u> 27.11.2025	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA , Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WAMBRE ABSENTE : Audrey VERHAEGHE ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Carole HURIAU à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Cathy NOTOT-GOS, Eric EGO à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Frédérique FERREIRA SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Frédérique FERREIRA

Délibération n° 114/2025/LM/ND

Objet : Octroi de cartes cadeaux au personnel communal

Notice explicative

La distribution de cartes cadeaux constitue un avantage en nature pouvant être accordé directement par la collectivité, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Maire souhaite témoigner de la reconnaissance de la municipalité envers l'ensemble des agents communaux pour leur implication au service des habitants.

A cette occasion, il est proposé d'offrir à chaque agent une carte cadeau de 150 € pour les fêtes de fin d'année et 1 carte cadeau de 50 € à l'occasion des voeux du Maire au personnel. Ces cartes seront distribuées à l'ensemble du personnel titulaire et contractuel. La carte cadeau de 50 € sera également distribuée aux retraités afin de maintenir une dynamique collective harmonieuse en gardant un contact constant avec eux.

Cette initiative a pour but de valoriser le travail accompli par les agents au cours de l'année, de renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance au sein de l'équipe municipale et de maintenir une dynamique positive au sein des services communaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'octroi de cartes cadeaux aux agents municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Marchiennes en date du 21 novembre 2025,

Vu la commission « Finances – AG – RH » qui s'est réunie le lundi 1er décembre 2025,

Considérant l'information du comité social territorial du 21 novembre 2025,

Considérant la présentation faite en commission « Finances – AG – RH » en date du 1er décembre 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Article 1 : d'attribuer au personnel municipal des cartes cadeaux à l'occasion des évènements et conditions visés ci-dessous :

Occasion	Montant	Bénéficiaires
Fêtes de fin d'année	150€	Tous les agents en activité au 31/12/2025 (montant proratisé pour les agents ayant moins de six mois d'ancienneté)
Cérémonie des vœux du Maire	50€	Tous les agents en activité ou retraités avant le 01/01/2026

Article 2 : de dire que cette dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre correspondant.

Article 3 : d'autoriser Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ